RCS : CHALON SUR SAONE
Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00175
Numéro SIREN : 497 558 130
Nom ou dénomination : OPTIMAL

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2018 sous le numéro de dépôt 3340

OPTIMAL
S.A.R.L. en liquidation au capital de 67.000 euros
Siège social : 11 Rue Général Leclerc
71100 CHALON SUR SAONE
497 558 130 RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Le 18 décembre 2017, à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du liquidateur.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Justine DEMONET préside la séance en qualité de liquidateur.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du liquidateur ;
- le compte de liquidation ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.

Puis la Présidente donne lecture du rapport du liquidateur et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde nul après prise en charge par les associés, proportionnellement à leur participation dans le capital social, de l'intégralité du passif social s'élevant à 49.262,15 euros.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde nul, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la société OPTIMAL dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

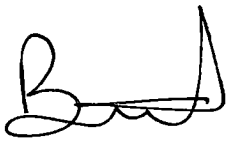
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE LIQUIDATEUR



OPTIMAL
S.A.R.L. en liquidation au capital de 67.000 euros
Siège social : 11 Rue Général Leclerc
71100 CHALON SUR SAONE
497 558 130 RCS CHALON SUR SAONE

COMPTE DE LIQUIDATION

ACTIF

TOTAL ACTIF 0 €

PASSIF

Compte courant d'associés 49.262,15 €

TOTAL PASSIF 49.262,15 €

PASSIF NET 49.262,15 €

Fait à CHALON-SUR-SAONE
Le 18 décembre 2017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Liquidateur